DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2016-139

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Autres domaines de

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

compétences

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Sous matière : Autres domaines de compétences des communes

OBJET:

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL. KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

MODIFICATION DU DECOUPAGE **ELECTORAL** -CREATION D'UN NOUVEAU **BUREAU DE VOTE ET** DEPLACEMENT DE TROIS **BUREAUX DE**

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène, M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline, M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard, Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal, Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane, Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire: Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

VOTE

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 01.06.2016

sur 6 bureaux de vote.

AFFICHAGE EN DATE DU: 01.06.2016

Ce découpage a été institué en 1993.

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU:1 4 JUIN 2016 Depuis, la répartition démographique des électeurs sur le territoire communal a naturellement évolué

La Ville de Castelnaudary compte 7240 électeurs au 28 Février 2016 répartis

Cette évolution a pour conséquence directe un déséquilibre entre le nombre d'électeurs affecté à chaque bureau de vote, plusieurs bureaux présentant un nombre d'électeurs élevé (1366 à Prosper Estieu, ou 1297 à Alphonse Daudet par exemple).

En outre, le découpage actuellement en vigueur ne permet pas d'accueillir dans des conditions satisfaisantes les futurs nouveaux électeurs des quartiers Ouest en développement.

En effet, la zone des Vallons du Griffoul est affectée au bureau de vote de Jean Moulin, qui compte déjà 1232 électeurs.

De plus, la localisation actuelle de certains bureaux au sein d'établissements scolaires pose des difficultés organisationnelles et entraîne des coûts supplémentaires pour la commune (montage et démontage des bureaux le week-end ou en soirée du fait de l'occupation des locaux du lundi matin au vendredi soir).

Ainsi, pour des raisons de rééquilibrage du nombre d'électeurs entre bureaux, d'anticipation de l'accueil des nouveaux électeurs du secteur ouest mais aussi pour des raisons d'allégement des coûts, il est envisagé de proposer à Monsieur Le Préfet de l'Aude, de créer un nouveau bureau de vote, d'en déplacer 3 autres, et de modifier le découpage électoral de la commune.

Ainsi, la situation proposée concernant les lieux et le nombre d'inscrits dans les bureaux de vote serait la suivante :

	Actuel		Projeté	
	Lieu	Nombre d'électeurs	Lieu	Nombre d'électeurs
Bureau 1	Hôtel de Ville (Mairie)	1175	Hôtel de Ville (Mairie)	1175
Bureau 2	Ecole Alphonse Daudet	1297	Ecole Alphonse Daudet (Salle P. Ratabouil)	1124
Bureau 3	Ecole Elémentaire Jean Moulin	1232	MJFP (Maison des Jeunes Fontanilles Périé)	1010
Bureau 4	Ecole Maternelle Brossolette	956	MDA (Maison des Associations)	963
Bureau 5	Ecole Prosper Estieu	1368	Médiathèque (Espace Tuffery)	1124
Bureau 6	Tribunal	1212	Tribunal	1090
Bureau 7	24		La Giraille (Camping Municipal)	754
Total		7240	1	7240

Le nouveau découpage serait tel que présenté dans la carte annexée à la présente.

La liste détaillée des rues affectées à chaque bureau est consultable au secrétariat général.

Monsieur Le Maire précise en outre que début 2017, il sera procédé à une refonte des listes électorales au niveau national.

Par conséquent, chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale.

Le moment paraît donc particulièrement opportun pour effectuer ce redécoupage.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, afin d'en faire la proposition à Monsieur Le Préfet de l'Aude et dans les conditions précisées cidessus :

- D'approuver la création d'un 7^{ième} bureau de vote
- D'approuver le déplacement de 3 bureaux
- D'approuver le nouveau découpage électoral

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création d'un 7ième bureau de vote. APPROUVE le déplacement de 3 bureaux, APPROUVE le nouveau découpage électoral.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.

Ampliation faite le :

1 3 JUIN 2016 Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 0 9 JUIN 2016 Par publication le : 1 4 JUIN 2016

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Le Maire,

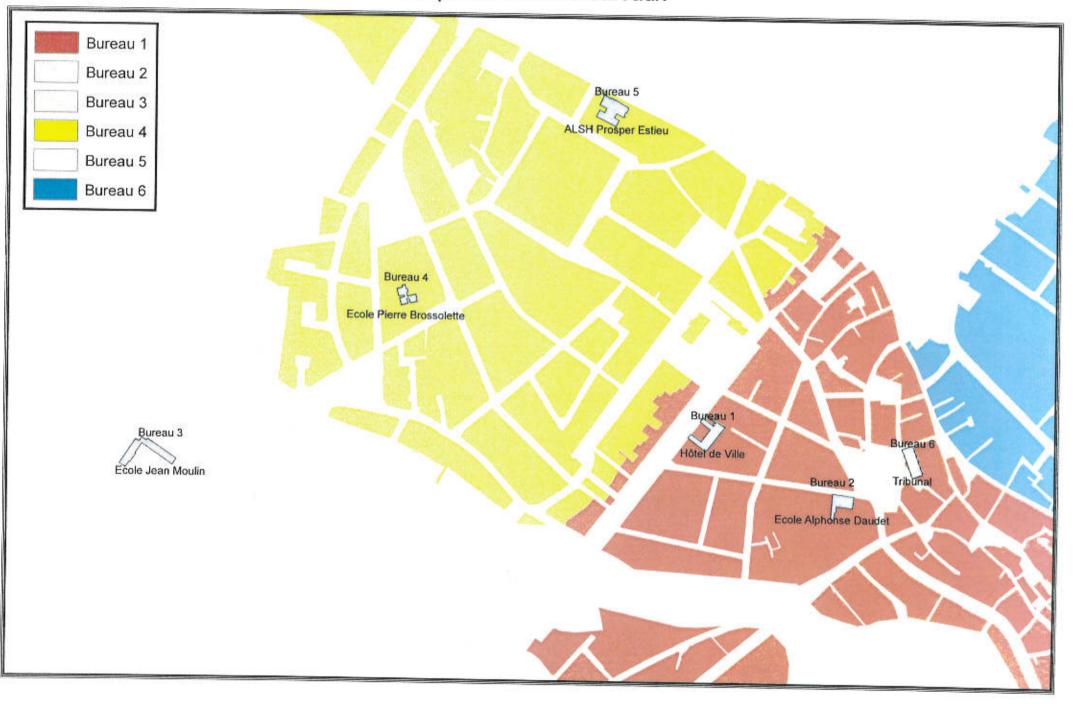
Patrick MAUGARD

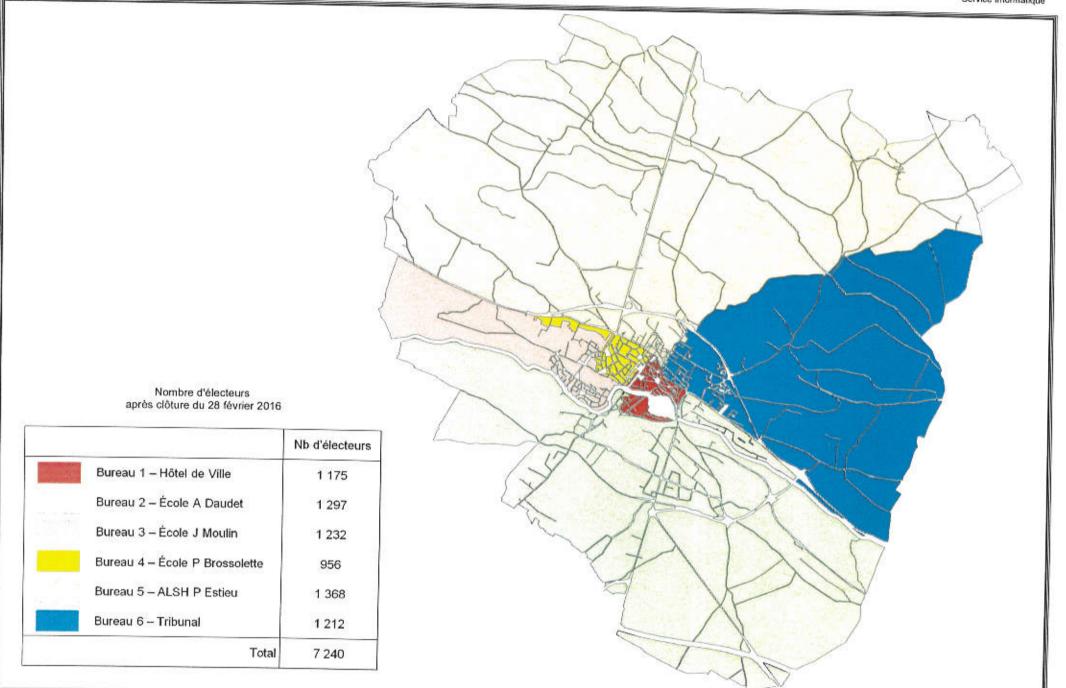
Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016 N°011-211100763-20160607-2016-139-DE



Bureaux de votes - Situation au 28 février 2016 Emplacement des bureaux

13 mai 2016 Service Informatique







Redécoupage électoral - 7 bureaux de vote Emplacements des bureaux

13 mai 2016 Service Informatique

